

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°IC-17-046 du 13 octobre 2017, une enquête publique a été ouverte en mairies de MERY-SUR-OISE, SAINT-OUEN-L'AUMÔNE, AUVERS-SUR-OISE, FREPILLON et BESSANCOURT (Val-d'Oise), **du lundi 27 novembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la société **EXTINCTIUM** représentée par **Monsieur BUFFET chargé du suivi du dossier (Tél : 01.34.48.20.37)** à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de maintenance et de remplissage de bouteilles de gaz sur le territoire de la commune de MERY-SUR-OISE - Z.A n°2 des Bosquets – 17, chemin des Boeufs.

Ces activités sont notamment répertoriées sous les rubriques de classement soumises à autorisation précisées ci-après :

■ Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.

N° 2718 = installation soumise à Autorisation

■ Installations de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793.

N° 2790 = installation soumise à Autorisation

■ Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).

N° 4802 = installation soumise à Autorisation

Madame **DLOUHY-MOREL**, ingénieur génie chimique en retraite, désignée commissaire enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 28 septembre 2017, sera chargée d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore ce registre à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

Madame **DLOUHY-MOREL** assurera une permanence en mairie de MERY-SUR-OISE :

- **le mardi 28 novembre 2017 de 13h15 à 16h15**
- **le samedi 9 décembre 2017 de 8h45 à 11h45**
- **le mercredi 13 décembre 2017 de 13h15 à 16h15**
- **le lundi 18 décembre 2017 de 8h45 à 11h45**
- **le vendredi 29 décembre 2017 de 13h45 à 16h45**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, via l'adresse internet suivante : **www.val-doise.gouv.fr** rubrique : **Politiques publiques – Environnement risqués et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques.**

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié, en mairie de Méry-sur-Oise, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consigner ses observations par courriel à l'adresse suivante : **pref-icpe@val-doise.gouv.fr** à compter du 27 novembre et jusqu'au 29 décembre 2017 inclus. Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de mise à disposition du public, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi. Les observations recueillies par courriel seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet susvisée, rubrique Enquêtes publiques.

Le Préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation demandée.

Conformément à l'article R. 123-23 du code de l'environnement, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de MERY-SUR-OISE, SAINT-OUEN-L'AUMÔNE, AUVERS-SUR-OISE, FREPILLON et BESSANCOURT et à la Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – Section des installations classées.

Pour le Préfet
Le secrétaire général,

Signé : Daniel BARNIER

Fait à Cergy, le 13 octobre 2017.

(À afficher du vendredi 10 novembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017 inclus.)